



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2009**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2008 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2008 pour un montant total de **F 834'959.38**, selon liste annexée.
2. Les crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, dont le total s'élève à **F 450'550.00**,

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 18 juin 2009.

Vandœuvres, le 19 mai 2009

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO